



Calendrier vaccinal

Vérfifié le 07 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

i Prise en charge des vaccins administrés dans les centres de vaccinations internationales

La loi de financement de la sécurité sociale prévoit la prise en charge des vaccins du calendrier vaccinal administrés dans les centres de vaccinations internationales (CVI).

Dans l'attente, le contenu de cette fiche reste d'actualité.

Le calendrier des vaccinations concerne les personnes qui vivent en France. Certaines vaccinations sont obligatoires, d'autres sont simplement recommandées. Des règles spécifiques s'appliquent pour certaines personnes exposées à un risque particulier ou à certaines professions.

Cas général

De quoi s'agit-il ?

Le calendrier vaccinal indique :

- les vaccinations pour les personnes résidant en France, en fonction de leur âge,
- des recommandations générales et particulières pour les personnes présentant des risques importants du fait de leur état de santé ou d'une exposition plus forte,
- le rythme des injections.

Il est actualisé chaque année par le ministère en charge de la santé.

Personnes concernées

La vaccination est destinée à tous et à tout âge (bébé, enfant, adulte).

Il peut y avoir des contre-indications à la vaccination (par exemple, contre-indications médicales, fièvre...). Il appartient au professionnel de santé de décider, selon la situation de son patient, si la vaccination peut être réalisée.

Vaccinations obligatoires et recommandées

Les **vaccinations obligatoires** sont les suivantes : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP).

Et pour les résidents de Guyane, la fièvre jaune, à partir de 1 an.

Les personnes titulaires de l'autorité parentale doivent veiller au respect de cette obligation.

Les **vaccinations recommandées** concernent :

- les maladies telles que la tuberculose, la coqueluche, la rubéole, la rougeole, et les oreillons, la varicelle, la grippe, l'hépatite B, le zona,
- les infections invasives à haemophilus influenzae de type B, à pneumocoque, à méningocoque C,
- les infections à papillomavirus humains.

La vaccination contre la tuberculose, la DTP, l'hépatite B, la typhoïde est obligatoire dans les milieux professionnels où les travailleurs peuvent être exposés à certains microbes. Par exemple, le secteur médico-social.

Calendrier des vaccinations

Liste des vaccins et fréquences d'injection

Vaccins	Fréquences d'injection
BCG (tuberculose)	Recommandée dès la naissance et jusqu'à 15 ans pour les enfants exposés à un risque élevé parmi lesquels : - enfants résidant en Île-de-France ou en Guyane, - enfants à antécédents familiaux, nés ou issus de parents originaires d'un pays très touché par la tuberculose, ou vivant dans un habitat précaire...
Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)	<u>Obligatoire dès la naissance.</u> Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes (25, 45, 65 ans puis tous les 10 ans).
Coqueluche	Recommandée à l'âge de 2 mois ainsi qu'à l'entourage du nourrisson si leur dernier rappel de la coqueluche date de plus de 10 ans
Fièvre jaune	Obligatoire pour les résidents de Guyane, elle est également indispensable pour tout séjour en zone endémique (régions intertropicales d'Afrique et d'Amérique du Sud), même en l'absence d'obligation administrative. L'injection doit être réalisée au moins 10 jours avant le départ.
Hépatite B	Recommandée à l'âge de 2 mois. Si la vaccination n'a pas été réalisée au cours de la 1 ^{re} année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque de l'hépatite B.
Pneumocoque	Recommandée à l'âge de 2 mois
Méningocoque	Recommandée à l'âge de 5 mois avec un rattrapage jusqu'à 24 ans inclus
Rougeole, Oreillon, Rubéole	Recommandée à l'âge de 12 mois avec une 2 ^e dose entre 16 et 18 mois
Papillomavirus humains	Recommandée chez les jeunes filles et garçons de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 inclus
Grippe	Recommandée chaque année pour les personnes à risques y compris les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes âgées de 65 ans et plus
Zona	Recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.

➡ **À savoir** : le détail des vaccinations et leur fréquence est consultable en ligne [↗] (<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>) .

En cas de retard dans ses vaccinations

Il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations imposant des injections répétées. Il suffit de reprendre le calendrier au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

Signaler un effet indésirable

Si vous constatez un effet indésirable sur votre état de santé, suite à une vaccination, vous pouvez le signaler sur le portail "Signalement santé" :

Accéder au
service en ligne 
(<https://signalement.social-sante.gouv.fr>)

Enfant né à partir de 2018

Vaccinations obligatoires et recommandées

Les 11 **vaccinations obligatoires** sont les suivantes, pour les bébés et les enfants :

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, oreillons et rubéole.

Et pour les résidents de Guyane, la fièvre jaune, à partir de 1 an.

Les personnes titulaires de l'autorité parentale doivent veiller au respect de cette obligation.

Les **vaccinations recommandées** concernent :

- les maladies telles que la tuberculose, la varicelle, la grippe, le zona,
- les infections à papillomavirus humains.

Calendrier des vaccinations

Liste des vaccins et fréquences d'injection

Vaccins	Fréquences d'injection
BCG (tuberculose)	Recommandée dès la naissance et jusqu'à 15 ans pour les enfants exposés à un risque élevé parmi lesquels : - enfants résidant en Île-de-France ou en Guyane, - enfants à antécédents familiaux, nés ou issus de parents originaires d'un pays très touché par la tuberculose, ou vivant dans un habitat précaire...
Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)	<u>Obligatoire dès la naissance.</u> Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes (25, 45, 65 ans puis tous les 10 ans).
Coqueluche	Obligatoire à l'âge de 2 mois ainsi qu'à l'entourage du nourrisson si leur dernier rappel de la coqueluche date de plus de 10 ans
Fièvre jaune	Obligatoire pour les résidents de Guyane, elle est également indispensable pour tout séjour en zone endémique (régions intertropicales d'Afrique et d'Amérique du Sud), même en l'absence d'obligation administrative. L'injection doit être réalisée au moins 10 jours avant le départ.
Hépatite B	Obligatoire à l'âge de 2 mois. Si la vaccination n'a pas été réalisée au cours de la 1 ^{re} année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus.
Pneumocoque	Obligatoire à l'âge de 2 mois
Méningocoque	Obligatoire à l'âge de 5 mois avec un rattrapage jusqu'à 24 ans inclus
Rougeole, Oreillon, Rubéole	Obligatoire à l'âge de 12 mois avec une 2 ^e dose entre 16 et 18 mois
Papillomavirus humains	Recommandée chez les jeunes filles et garçons de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 inclus
Grippe	Recommandée chaque année pour les personnes à risques y compris les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes âgées de 65 ans et plus
Zona	Recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.

➔ **À savoir** : le détail des vaccinations et leur fréquence est consultable en ligne [🔗] (<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>) .

En cas de retard dans ses vaccinations

Il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations imposant des injections répétées. Il suffit de reprendre le calendrier au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

Signaler un effet indésirable

Si vous constatez un effet indésirable sur votre état de santé, suite à une vaccination, vous pouvez le signaler sur le portail "Signalement santé" :

Accéder au
service en ligne [↗](https://signalement.social-sante.gouv.fr)
(<https://signalement.social-sante.gouv.fr>)

Textes de loi et références

- Code de la santé publique : articles L3111-1 à L3111-11 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006171171) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006171171>)
Vaccinations obligatoires
- Code de la santé publique : articles R3111-1 à R3111-4-2 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006190436) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006190436>)
Vaccinations obligatoires
- Code de la santé publique : articles D3111-6 à R3111-8 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006190433) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006190433>)
Déclaration obligatoire des vaccinations
- Code de l'action sociale et des familles : articles R227-5 à R227-11 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006196004) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006196004>)
Attestation au regard des obligations vaccinales (article R227-7)

Services en ligne et formulaires

- Signalement santé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51858>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- Calendrier des vaccinations 2021 [↗](https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>)
Ministère des solidarités et de la santé
- Les principales nouveautés inscrites au calendrier des vaccinations 2021 [↗](https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/calendrier-des-vaccinations-2021) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/calendrier-des-vaccinations-2021>)
Ministère des solidarités et de la santé
- Site de l'Institut de veille sanitaire (INVS) [↗](http://www.invs.sante.fr) (<http://www.invs.sante.fr>)
Institut de veille sanitaire (INVS)